



Droits d'utilisation des images



MASTERA
FORMATION CONTINUE

01.

Les droits d'auteur

Droits exclusif de reproduire la totalité ou une partie importante d'une œuvre originale sous une forme quelconque.

L'auteur est le créateur de l'œuvre et détient automatiquement les droits d'auteurs. Il peut les céder en totalité ou en partie à une autre personne avec une cession de droits ou une licence d'utilisation.

QU'EST-CE QU'UNE OEUVRE ?

Création originale qui a été réalisée par une personne et qui ajoute au patrimoine créatif de l'humanité

DURÉE

Au Canada, les droits d'auteur sont valables durant 50 ans après la mort de l'auteur. Ensuite, l'oeuvre tombe dans le domaine public.

UNE IDÉE ?

Une idée n'est pas protégée par les droits d'auteur avant d'être matérialisée

02.

Informations

LES DROITS

Comprennent les droits de reproduction, les droits d'exécution publique, les droits voisins (ex.: interprétation d'un acteur)

INTERDICTION

Toute reproduction d'une oeuvre, y compris une imitation déguisée, est interdite.

Il est important de bien lire les licences associées aux images sur le site web.

Exemple de licence : Pexels

PERMIS

- ✓ Utilisation à des fins commerciales ou non commerciales
- ✓ Aucune attribution requise
- ✓ Modifier les photos

03.

Les licences

INTERDIT

- ✓ Personnes apparaissant sous un mauvais jour ou d'une façon offensante
- ✓ Vendre une copie brute des photos
- ✓ Distribuer les photos sur d'autres plateformes

04.

Creative Commons



Domaine public : l'auteur de œuvre la dédie au domaine public en renonçant dans le monde entier à ses droits sur l'œuvre selon les lois sur le droit d'auteur, droit voisin et connexes, il n'est pas nécessaire de citer le nom de l'auteur.



Attribution : permet aux autres de distribuer, remixer, arranger, et adapter l'œuvre, même à des fins commerciales, tant qu'on accorde le mérite de la création originale à l'auteur en citant son nom.



Attribution - Partage dans les mêmes Conditions : permet aux autres de remixer, arranger, et adapter l'œuvre, même à des fins commerciales, tant qu'on accorde le mérite à l'auteur en citant son nom et qu'on diffuse les nouvelles créations avec la même licence.



Attribution - pas de modification : permet aux autres d'utiliser l'œuvre, même à des fins commerciales, mais sans la modifier, tant qu'on accorde le mérite à l'auteur en citant son nom.



Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale : permet aux autres de remixer, arranger, et adapter l'œuvre à des fins non commerciales et, bien que les nouvelles œuvres doivent créditer l'auteur en citant son nom et ne pas constituer une utilisation commerciale, elles n'ont pas à être diffusées selon la même licence.



Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les mêmes conditions : permet aux autres de remixer, arranger, et adapter l'œuvre à des fins non commerciales tant qu'on crédite l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon la même licence.



Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification : permet aux autres d'utiliser l'œuvre et à la partager tant qu'on crédite l'auteur en citant son nom, mais elle ne doit pas être modifiée de quelque façon que ce soit ni utilisée à des fins commerciales.

MOST OPEN

